

Initiatives ministérielles

pauvres au sein de la Confédération. Nous n'apprécions pas la désignation de provinces moins nanties.

• (1240)

Cet ouvrage de franchissement donnera lieu à une expansion économique et favorisera les affaires et le tourisme. Je l'approuve et je félicite ceux qui ont décidé d'aller de l'avant avec ce projet.

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté les observations de ma collègue, la députée de la Nouvelle-Écosse.

En tant que députée de Central Nova, je puis vous dire que la question d'un ouvrage de franchissement intéresse tout particulièrement mes électeurs. Il est reconnu que le pont de Northumberland, l'ouvrage de franchissement entre l'Île-du-Prince-Édouard et la terre ferme, serait une source de possibilités et de progrès économiques pour l'île du Prince-Édouard et pour tout le Canada atlantique. Cet ouvrage créera des possibilités d'emploi pour les Canadiens de l'Atlantique, tant au cours de sa construction que dans son entretien ultérieur. Il stimulera le tourisme et sera une source de progrès économique.

Toutefois, dans Central Nova, on a exprimé des inquiétudes au sujet de la concurrence qui existe entre l'ouvrage de franchissement, à une extrémité de l'île, et le service de traversiers, à l'autre extrémité. Les employés du service de traversiers dépendent de ce moyen de transporter des marchandises, des insulaires et des touristes entre Caribou et Wood Island. Les chantiers navals et les Métallurgistes unis d'Amérique comptent sur la construction de nouveaux traversiers et sur l'entretien des traversiers existants pour gagner leur vie.

Je tiens à dire aux gens de Central Nova que les conflits d'intérêts entre les deux extrémités de l'île, entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, et entre les travailleurs de la construction et les employés de traversiers et de chantiers navals sont très facilement conciliables.

L'ouvrage de franchissement va créer des possibilités d'emploi et de tourisme pour tous les Canadiens de la région de l'Atlantique. Il ne diminuera en rien l'importance du service de traversiers entre Wood Island et Caribou. Le maintien et l'amélioration du service de traversiers entre Caribou et Wood Island vont créer des possibilités touristiques et économiques pour Central Nova et pour toute la Nouvelle-Écosse.

Par conséquent, au nom des gens de Central Nova, j'appuie la motion qu'a proposée ce matin le ministre des Travaux publics. Je remercie mon éminente collègue pour ses observations.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de Central Nova, cette magnifique circonscription qui, pour la première fois depuis des années, peut se vanter d'être représentée par un membre du Parti libéral. Je félicite la députée d'avoir été élue et pour les observations qu'elle a présentées ce matin.

J'ai parlé des avantages que l'ouvrage de franchissement présente pour le tourisme, mais j'ai négligé de signaler à quel point le service essentiellement saisonnier de traversiers entre Caribou et Wood Island est aussi un grand atout pour le tourisme. Les traversiers qui assurent ce service sont construits dans les chantiers navals du comté de Pictou et il n'y a rien que nous souhaitons tous davantage que le maintien de ce service. Sans compter que c'est un merveilleux moyen de se déplacer entre l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse et de goûter les charmes de deux des plus beaux endroits au monde, à savoir l'Île-du-Prince-Édouard et le comté de Pictou.

La députée est tellement décidée à défendre la cause de ses électeurs que ceux-ci peuvent être assurés que ce service sera maintenu dans l'intérêt de l'industrie touristique comme du monde des affaires et que les deux points d'entrée à l'Île-du-Prince-Édouard, soit par le Nouveau-Brunswick et par la Nouvelle-Écosse, peuvent fort bien coexister dans l'intérêt de tous les Canadiens.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, en mai 1873, le gouvernement de sir John A. Macdonald a adopté une loi visant à accueillir l'Île-du-Prince-Édouard au sein de la Confédération. Un mois plus tard, son cabinet approuvait un décret dans lequel il promettait un «service convenable de bateaux à vapeur, transportant les malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'île et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'île et le chemin de fer Intercolonial, ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada».

Le contenu de ce décret fait désormais partie de notre Constitution. La promesse a été tenue pendant 121 ans. Aujourd'hui, tant le gouvernement fédéral que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard désirent modifier la formulation de la disposition sans toutefois toucher à la promesse elle-même. Le gouvernement fédéral sera ainsi tenu de construire un ouvrage de franchissement au lieu d'offrir un service de traversiers.

• (1245)

Je tenais donc, dès le début, à rappeler l'intention de nos ancêtres. Leur intention était très claire. Ils voulaient obliger le gouvernement fédéral à assurer une communication continue entre l'île et le continent. Le mode de transport était précisé, il s'agissait d'un service de traversiers. Le gouvernement fédéral tient à confirmer qu'il a l'intention d'agir en ce sens. Cependant, de nos jours, on veut modifier le mode de transport mentionné dans la Constitution.

Le Parti réformiste du Canada ne veut pas argumenter contre les avantages que représente un pont pour l'Île-du-Prince-Édouard. Le projet a été approuvé dans le cadre d'un plébiscite provincial et d'une résolution.

L'ouvrage de franchissement a été la cible des écologistes et des ingénieurs qui prétendent que le pont sera nocif pour l'environnement ou dangereux. Le projet a eu mauvaise presse; il a fait l'objet de débats publics et de contestations judiciaires. Malgré tout, il ne reste plus aujourd'hui qu'à modifier cette disposition de notre Constitution. Il ne fait aucun doute que le pont apportera